



A Commequiers, le 22 juin 2021

Aux parents utilisateurs  
du service municipal du  
RESTAURATION SCOLAIRE

Objet : Nouveaux tarifs restauration scolaire

Réf : 21-81/DS/DS

Affaire suivie par Anne-Christine Sorin et Dominique SIMOENS, Service facturation restaurant scolaire  
[servicespopulation@commequiers.fr](mailto:servicespopulation@commequiers.fr)

Madame, Monsieur,

Le conseil municipal en date du 25 mai 2021, a fixé de nouveaux tarifs au restaurant scolaire à compter de la rentrée scolaire 2021-2022.

Le portail famille, mis en service dès la rentrée scolaire de septembre, permettra aux familles une plus grande flexibilité pour gérer en toute liberté les réservations et annulations de leurs enfants au restaurant scolaire, depuis un ordinateur, un smartphone ou une tablette, via un identifiant et un mot de passe.

Les nouveaux tarifs au restaurant scolaire sont les suivants :

- Repas réguliers à **3.60 €** (L'inscription est effectuée au maximum huit jours avant le repas) ;
- Repas occasionnels à **4.15 €** (L'inscription est effectuée entre le huitième jour avant le repas et 9 heures le matin du repas) ;
- Repas non réservés le jour même avant 9 heures ou sans inscription préalable sur le portail famille à **7.20 €**.

Le jour de carence n'est plus en vigueur, mais tout repas non annulé sur le portail famille avant le matin 9 heures sera facturé.

**Il est impérativement demandé aux parents des enfants de TPS et PS de fournir une serviette étiquetée au nom de l'enfant avec un système de lien.**

Les services municipaux restent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire qui vous semblerait utile.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sincères salutations.

Philippe MOREAU,  
Maire.



Franck MOLINET,  
Adjoint aux Affaires Scolaires.

